

Comment mettre en œuvre la décision partagée en santé ? L'exemple de la prise en charge médicamenteuse

Jeudi 8 décembre 2016

Amphithéâtre Farabeuf

15 rue de l'École de Médecine, Site des Cordeliers 75006 PARIS

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10h00 – 12h00 : Modérateur : Professeur Christian RICHARD, Hopital Bicêtre, APHP

Pourquoi la décision médicale partagée ?

10h00 : Introduction *Docteur Patricia LE GONIDEC, OMEDIT Ile de France*

10h10 : Concept, aides destinées aux patients et impact de la décision médicale partagée. *Docteur Joëlle ANDRE-VERT, HAS*

10h30 : L'attente des patients en matière de décision médicale partagée. *Madame Claude RAMBAUD, Vice-Présidente association Le Lien*

La décision médicale partagée et la relation usager/médecin

11h00 : Le patient actif dans l'antibiothérapie. *Docteur Rémy GAUZIT, Infectiologue, Hôpital Cochin, APHP, Paris*

11h30 : Notion de risque et décision médicale partagée. *Professeur Sadek BELOUCIF, Anesthésiste-Réanimateur, Hôpital Avicenne, APHP, Bobigny*

14h00 - 16h00 : Modérateur : Docteur Dominique BONNET-ZAMPONI, OMEDIT Ile de France

Dépassez la relation duelle médecin/patient : le rôle des autres professionnels et de l'entourage dans la décision partagée.

14h00 : Participation éclairée des patients à la gestion partagée des traitements.
Table ronde animée par Thomas SANNIÉ, Association Française des Hémophiles.

Avec :

*Corinne BEAUVOIS, Infirmière, réseau ONOF (Oncologie Ouest Francilien)
Docteur Béatrice CLAIRAZ, Pharmacien, Union Régionale des Professionnels de santé,
Docteur Sophie de la MARANDAIS, Pharmacien HAD, Croix Saint Simon,*

15h30 : Promouvoir la décision médicale partagée via l'ETP : retour d'expérience. *Madame Clémence GUICHERD, Infirmière, Service des Urgences, Hôpital Lariboisière, APHP.*

16h00 : Le proche aidant dans la décision médicale partagée. *Madame Catherine OLLIVET, Présidente du CISS Ile de France*

16h30 : Conclusion : Laurent CASTRA, Directeur de la Santé Publique, ARS Île de France

Renseignements : OMEDIT Ile de France
Site Internet : www.omedit-idf.fr
Secrétariat : Secretariat.omedit-idf@sap.aphp.fr - Tél : 01 40 27 50 01

Inscriptions gratuites et obligatoires : <http://www.omedit-idf.fr>